



Pour plus d'information, visitez notre site : www.fodgac.fr

18 janvier 2013

## **Protocole 2013-2015**

## GT n° 18 AGENTS CONTRACTUELS

## Réunion n° 2 du 18 janvier 2013 à Farman :

Cette deuxième réunion du groupe de travail, **créée à la demande expresse de FO** en vue des échéances protocolaires, s'inscrit dans le prolongement des travaux du GT « Agents contractuels et accès à l'emploi titulaire » mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la loi dite « Sauvadet » à la DGAC.

A la demande de FO, ce groupe de travail spécifique étudie les pistes d'amélioration de la gestion des personnels contractuels en vue du futur protocole DGAC.

Lors de cette deuxième réunion, l'administration a notamment présenté des projets de modèles de contrats en faveur des formateurs en langue anglaise et des coordonnateurs de formation en anglais, ainsi qu'un projet de calendrier de mise en œuvre. Sur ce point FO a pu constater qu'un réel travail avait été réalisé en vue de mieux encadrer la gestion de ces personnels contractuels. Pour autant FO note que de nombreuses questions devront trouver des réponses à court terme.

S'agissant des agents contractuels 84-16 en CDD ou en CDI, FO a déploré l'absence de projet de contrats types, alors même que l'administration s'était engagée sur ce point particulier lors de la première réunion du groupe de travail le 17 décembre 2012. Par ailleurs, FO a malheureusement constaté qu'aucun travail de mise à jour de la convention de gestion actuelle en faveur des AC 84-16 n'avait été réalisé. Dans ce cadre, FO a demandé expressément la tenue d'une troisième réunion du groupe de travail, à très court terme, en vue de traiter ces sujets majeurs pour l'avenir des agents contractuels de DGAC dans la perspective d'une synthèse possible des travaux de ce GT.

Enfin, pour mémoire lors de la première réunion de travail pré-protocolaire du 17 décembre 2012, l'administration avait fait un point sur le suivi du processus de titularisation « Sauvadet ». Après la validation en CT DGAC (22 octobre 2012) et en CT Ministériel (16 novembre 2012) du décret relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat les catégories A, B et C relevant de la DGAC, FO constate lors cette nouvelle réunion du GT que ce décret est toujours en cours de validation à la Fonction publique ce qui retarde d'autant la publication des arrêtés nécessaires à la mise en œuvre du processus d'intergration des personnels contractuels.

S'agissant de l'ENAC, FO note qu'une réunion d'information sur la mise en œuvre de la loi « Sauvadet » s'est tenue localement avec les personnels concernés et que des solutions sont actuellement à l'étude. FO a renouvelé sa demande pour que soit proposé un corps d'accueil aux agents contractuels sur des fonctions d'enseignant chercheur.

Concernant les pistes d'amélioration de gestion en faveur des agents contractuels, FO est intervenu pour que l'ensemble des AC 84-16 de la DGAC puissent bénéficer d'une meilleure évolution des éléments de rémunération (indiciaire et indemnitaire), équivalente à celle des personnels titulaires exercant les mêmes fonctions.

FO a demandé la tenue d'une troisième réunion du groupe de travail, à très court terme, en vue de traiter les modèles de contrats CDD/CDI et la mise à jour de la convention de gestion AC 84-16

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO! www.fodgac.fr/fr/adhesion/ Contacts FO: Pierre MEYBON, Vincent BACHELIER - SNNA-FO

